PMRA Approved
2012-5579

PMRA Annotated & Approved AB

GROUPE 21 FONGICIDE

ÉTIQUETTE POUR UTILISATION D'URGENCE

Fongicide agricole TORRENT™ 400SC ~~Agricultural Fungicide~~

~~FOR EMERGENCY USE ONLY~~POUR UTILISATION D'URGENCE SEULEMENT

~~Vente~~ Pour la vente et l'~~utilization~~utilisation en Ontario, au Québec et en ~~and~~ Nouvelle-Écosse pour ~~la~~ le ~~control~~ contrôle du mildiou dans les concombres de serre, du ~~1 Janvier~~ 16 janvier 2013 jusqu'au 31 ~~Déecembre~~ décembre ~~2012~~2013.

COMMERCIAL

SUSPENSION

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : Cyazofamide 34,5 %

Contient 400 grammes de cyazofamide par litre

Ce produit contient le Proxel® GXL à raison de 0,015% à titre d'agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION : 30392 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 500 ml à 200 litres

~~Régistrant~~Titulaire
ISK Biosciences Corporation
7470 Auburn Road, Suite A
Concord, Ohio
44077
USA
1-877-706-4640

Distribué par:
Engage Agro Corporation
1030 Gordon St.
Guelph, ON
N1G 4X5
Canada
519-826-7878

Formatted: English (Canada)

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS:

Field Code Changed

LE MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous~~,~~ a été rédigé par des personnes autres que ISK Biosciences Corporation et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. ISK Biosciences Corporation ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures~~,~~ et ils acceptent de dégager ISK Biosciences Corporation de toute responsabilité liée à dés réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

TORRENT est une marque de commerce d'Engage Agro Corporation
PROXEL est une marque de fabrique déposée d'~~e~~ Avecia Inc.
SYLGARD est une marque de fabrique déposée de Dow Corning Corporation

MODE D'EMPLOI ~~POR~~ POUR LA NOUVELLE UTILISATION

Culture	*Maladies*	*Taux/ Hectare (Produit)*	*Directives*
Concombres ~~cultivés en serre~~de serre	**Mildiou (*Pseudoperonospora ~~Pseudoperonospera~~ cubensis*)**	**0,15 à 0,2 L dans 400 à 2000 L d'eau par hectare**	**Gestion de la résistance :** **NE PAS** appliquer le **fongicide agricole TORRENT 400SC** plus de quatre fois par culture par ~~année~~cycle de culture. **NE PAS FAIRE** d'applications ~~séquentielles~~ consécutives de **fongicide agricole TORRENT 400SC** ou d'autres fongicides du même groupe. Après une application, alterner le **fongicide agricole TORRENT 400SC** avec au moins une application d'un fongicide possédant un mode d'action différent pour supprimer le mildiou. En cas d'application uniquement du **fongicide agricole TORRENT 400SC**, ne pas dépasser une application d'un fongicide du ~~Groupe~~ groupe 21 sur un total de trois applications. Continuer d'alterner les fongicides de groupe 21 dans les cultures successives.~~Ne pas effectuer des applications consécutives du fongicide agricole TORRENT 400SC. Alterner plutôt le fongicide agricole TORRENT 400SC avec d'autres fongicides de résistance fongique différente et~~

			~~ayant une efficacité satisfaisante contre le mildiou. Continuer d'alterner le fongicide Qil (groupe 21) dans les cultures successives.~~ **Directives d'application :** Pour une suppression tardive du mildiou, appliquer le **fongicide agricole TORRENT 400SC** dans le cadre d'un programme d'application aux 7 à 10 jours en commençant au début de la floraison ou quand les conditions sont propices au développement de la maladie, mais avant l'apparition de celle-ci. Utiliser la dose la moins forte et l'intervalle le plus long à titre de pulvérisation de prévention de la maladie ou quand les conditions propices au développement de la maladie sont faibles. Utiliser la dose la plus forte et l'intervalle le plus court si les conditions propices au développement de la maladie sont modérées ou sévères. **TORRENT 400SC** doit être mélangé dans une cuve de pulvérisateur avec un surfactant non ionique ou organosilicié (comme le Sylgard 309) selon les recommandations indiquées sur l'étiquette du fabricant. Le volume de pulvérisation applicable varie selon le niveau de croissance des plantes et se situe entre 400 et 2000 litres par hectare. **NE PAS** appliquer dans la journée précédant la récolte.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un ~~center~~ centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de ~~proceder~~ procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles

cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour ~~obtener~~ obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: ~~Déplacer~~ déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'urgence : ~~Appeler~~ appeler au 1 (888) 484-7546.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE DOIT PAS être ingéré. Nocif en cas d'ingestion.

Éviter le contact avec les yeux.

Éviter le contact prolongé avec la peau. Laver à fond les parties exposées de la peau avec de l'eau tiède et du savon après la manipulation ou l'utilisation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Éviter d'inhaler les brouillards de pulvérisation.

Lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations : le travailleur doit porter une chemise à manches longues, un pantalon long, ainsi que des gants et lunettes de protection résistant aux produits chimiques.
Lors de l'application : le travailleur doit porter une chemise à manches longues et un pantalon long.

Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans les aires traitées pendant le délai de sécurité de 12 heures.

Entreposage des pesticides : entreposer le produit dans son contenant d'origine dans un endroit sec et sécuritaire, séparé des autres pesticides, des engrais, des aliments pour humains et animaux.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non-ciblés.

MODE D'EMPLOI

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs ou tout autre plan d'eau.

On peut utiliser efficacement le **fongicide agricole TORRENT 400SC** lors de la pulvérisation de solutions diluées. Un bon recouvrement uniforme est essentiel pour la suppression des maladies.

NOTA : Retourner lentement le contenant plusieurs fois pour assurer l'uniformité du mélange.

Les doses figurant sur cette étiquette indiquent les litres de **fongicide agricole TORRENT 400SC** par hectare. Appliquer le **fongicide agricole TORRENT 400SC** dans un volume suffisant d'eau pour recouvrir le feuillage. Le volume de pulvérisation à utiliser varie selon la croissance des plantes et se situera entre 400 et 2000 litres par hectare. Pour toute application foliaire, le fongicide agricole **TORRENT 400SC** doit être mélangé dans une cuve de pulvérisateur avec un surfactant non ionique ou organosilicié (comme le Sylgard 309) selon les recommandations indiquées sur l'étiquette du fabricant.

La quantité requise de **fongicide agricole TORRENT 400SC** doit être ajoutée lentement dans le réservoir de pulvérisation lors du remplissage. Laisser fonctionner l'agitateur lors du remplissage du réservoir de pulvérisation et des opérations de pulvérisation.

Lutte intégrée

Bien que le **fongicide agricole TORRENT 400SC** possède une activité systémique limitée, on devrait le traiter comme un fongicide préventif et l'appliquer avant que la maladie n'atteigne la récolte. Le **fongicide agricole TORRENT 400SC** est recommandé pour être utilisé dans le cadre d'un programme de lutte intégrée, qui peut comprendre l'utilisation de variétés végétales résistantes aux maladies, des pratiques agronomiques, une rotation des cultures, des agents biologiques de la suppression des maladies, du

dépistage des parasites, et des systèmes de prévisions des maladies qui ciblent la prévention des dommages économiques causés par les parasites. On devrait utiliser les pratiques reconnues pour réduire le développement des maladies. Consulter les responsables agricoles provinciaux pour connaître d'autres stratégies de lutte intégrée établies dans votre secteur. Le **fongicide agricole TORRENT 400SC** peut être utilisé au cours de programmes de prévision des maladies qui recommandent à quel moment procéder à l'application selon les facteurs environnementaux qui favorisent le développement des maladies.

Gestion de la résistance

En ce qui concerne la gestion de la résistance, veuillez noter que le **fongicide agricole TORRENT 400SC** contient un fongicide du groupe 21. Toute population fongique peut renfermer des organismes naturellement résistants au **fongicide agricole TORRENT 400SC** et à d'autres fongicides du groupe 21. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **fongicide agricole TORRENT 400SC** ou les fongicides du même groupe 21 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

- **NE PAS FAIRE** d'applications ~~séquentielles~~ consécutives de **fongicide agricole TORRENT 400SC** ou d'autres fongicides du même groupe. Après une application, alterner le **fongicide agricole TORRENT 400SC** avec au moins une application de fongicide possédant un mode d'action différent pour ~~éliminer la maladie~~le contrôle du mildiou.

- Ne pas dépasser le nombre total d'applications de **fongicide agricole TORRENT 400SC** par saison par culture tel que mentionné dans la partie « Mode d'emploi » de l'étiquette.

- Utiliser le **fongicide agricole TORRENT 400SC** dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas

augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Mark Gelin, ISK Biosciences Corporation, au 1 (440) 357-4644 à l'extérieur du Canada (des frais d'interurbain seront facturés) ou au gelinm@iskbc.com

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

3. Rendre le contenant inutilisable.

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires.* L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.